

TRACES ET FONCTIONS DE LA FRONTIÈRE JURASSIENNE ENTRE 1940 ET 1945 : LA QUESTION DU REFUGE

CLAUDE HAUSER

« Des scènes navrantes eurent lieu lors de l'entrée de ces réfugiés, surtout des Juifs. Un exemple parmi tant d'autres [au poste de douane de Chevenez], est celui de ce Juif roumain, évadé d'un camp de concentration d'Allemagne où son père et son frère avaient été exterminés, qui embrassa la borne frontière, où la croix suisse gravée dans la pierre lui apportait enfin la délivrance »¹.

« Un réfugié juif âgé de 45 ans, originaire d'Anvers, était entré clandestinement en Suisse près de Boncourt avec trois autres ressortissants belges. Il fut arrêté par les organes de la douane et fut reconduit à la frontière. C'est au moment d'être refoulé en France que le nommé Censer fut pris d'un malaise et perdit connaissance. Il fut ramené au poste de douane de Boncourt où la Soeur garde-malades de ce lieu constata qu'il s'agissait d'une crise nerveuse ou éventuellement d'une crise cardiaque. Le sus-nommé fut remis à la gendarmerie d'armée ce 25 courant, pour être conduit à l'Hôpital de Porrentruy »².

Inutile de se perdre en de longs commentaires sur ces deux épisodes dramatiques relatés dans les rapports douaniers et policiers de la région jurassienne. L'« image au sol » de l'empreinte frontalière que sont les bornes-frontière et les postes de douane apparaît chargée d'émotions, d'espoirs ou d'angoisse selon les cas. Bien plus qu'une simple ligne de séparation entre deux Etats au travers de laquelle se régulent des flux commerciaux, financiers et humains, la frontière représente bien en période de guerre un espace de transition qui cristallise les tensions politico-militaires, mais aussi une zone de contacts, de tris et de passages déterminante sur laquelle se superpose la limite bien humaine entre l'accueil et le rejet, parfois entre la vie et la mort. Les travaux que j'ai menés sur l'application de la politique suisse du Refuge dans une zone frontalière délimitée au Nord par la limite politique séparant l'actuel canton du Jura de la France - de Biaufond à Lucelle - et à l'intérieur du pays par le territoire des districts du Jura-Ancien Evêché de Bâle sont partis de l'hypothèse, inspirée de travaux géopolitiques récents selon laquelle les frontières sont plus importantes par l'« encadré que par le cadre » si on les considère suivant une approche qui privilégie la « zonalité à la linéarité »³. Appliquée à la politique

¹ Archives Douanières Porrentruy, «Les événements pendant la guerre 1939-1945 jusqu'au 31.12.1946 dans le secteur du poste de Chevenez», p. 19.

² Archives de la République et Canton du Jura, «Réfugiés, district de Porrentruy 1940-1945», rapport du cap. Prongué au chef de district de la Police cantonale, 25.4.1943.

³ Voir notamment ANCEL, Jacques, *Géographie des frontières*, Paris, Gallimard, 1938 et les travaux de RAFFESTIN, Claude, «Espace, Temps et Frontière» in *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 18,

d'asile de la Confédération durant la guerre, cette notion permet de considérer la zone frontalière représentée par la région jurassienne comme un espace où tant les autorités qui appliquent cette politique que les populations qui y sont confrontées vivent au quotidien une pratique du refuge où la frontière est omniprésente.

Je ne tenterai pas ici d'apporter de nouveaux éléments sur la question polémique du nombre de réfugiés accueillis ou refoulés durant la guerre aux frontières jurassiennes. Pour deux raisons : tout d'abord, d'autres se sont déjà lancés dans cette entreprise de longue haleine, avec sagacité et persévérance, et c'est l'occasion ici de rendre hommage aux travaux heuristiques d'Henry Spira qui ont permis à la recherche de beaucoup progresser dans ce domaine⁴; ensuite, et cela touche plus directement la problématique de cette table ronde, il a fallu constater l'absence de sources suffisantes pour élaborer des comptages fiables et complets dans le cadre d'une telle étude. Faute de pouvoir disposer d'un fichier d'arrondissement territorial tel que celui conservé à Genève, ni des journaux de postes du premier arrondissement des douanes, il est en effet impossible d'établir avec précision et certitude le nombre d'accueils et de refoulements qui eurent lieu aux frontières jurassiennes durant la guerre. Les meilleurs renseignements dont on dispose pour tenter d'approcher cette réalité chiffrée concernent la région de l'Ajoie. Une série incomplète de rapports de police envoyés de juin 1941 à fin décembre 1943 par les gendarmes au sergent Choffat, chef de la police du district de Porrentruy, ainsi que les registres d'écrou de la prison de Porrentruy, répertoriant les réfugiés masculins qui y furent provisoirement incarcérés entre 1942 et 1944, constituent les deux sources principales permettant d'évaluer grossièrement le flux et le reflux de personnes qui franchissent la frontière dans la région. Dans ses recherches sur les réfugiés, Henry Spira a ainsi pu recenser 214 personnes enregistrées à Porrentruy par la police cantonale durant deux ans et demi, parmi lesquelles 19 furent refoulées de l'Ajoie en France. Quant aux 278 noms masculins inscrits dans les registres d'écrou de la prison bruntrutaine, 35 portent explicitement la mention « refoulés »⁵.

Les chiffres mentionnés ci-dessus ne sauraient pourtant être exhaustifs. Non seulement certains réfugiés entrés en Ajoie furent refoulés en France en d'autres points de la frontière, mais plusieurs ne furent même pas répertoriés administrativement : interceptés par la douane ou l'armée aux abords de la frontière, leur refoulement immédiat ne faisait l'objet d'aucun rapport, au mieux d'un coup de téléphone à l'officier de police du commandement territorial. Cette procédure hors norme permettait d'éviter de pratiquer systématiquement l'interrogatoire des réfugiés. Il faudrait encore ajouter aux chiffres mentionnés les nombreuses femmes et les enfants qui furent conduits de la frontière jusqu'à Porrentruy, où ils étaient logés chez les Soeurs de l'Institut Saint-Paul et du Couvent des Ursulines. Leur nombre n'a pas été

No 43, avril 1974, pp. 23-34; «Les notions de limite et de frontière et la territorialité» in *Regio Basiliensis*, XXII, Nos 2+3, décembre 1981, pp. 119-127.

⁴ SPIRA, Henry, «L'afflux de réfugiés en Ajoie (1940-1944)» in *Lettre d'information du Cercle d'Etudes historiques de la Société jurassienne d'Emulation*, No 16, novembre 1997, pp. 2-9; «Flux et reflux de réfugiés aux frontières de l'Ajoie entre 1939 et 1945» in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1998, pp. 305-320; «Flux et reflux des réfugiés le long de l'Arc jurassien et dans le canton de Neuchâtel (1939-1945)» in *Revue historique neuchâteloise*, 1998, pp. 25-35.

⁵ Pour le détail de ces chiffres et la répartition des réfugiés par nationalité, voir SPIRA, H., «L'afflux de réfugiés en Ajoie (1940-1944)» *art.cit.*, pp. 8-9.

répertorié, ni d'ailleurs celui de ces réfugiés, femmes et enfants, qui furent reconduits depuis ces institutions religieuses aux frontières par la police cantonale, pour y être refoulés. Dans le cas présent, laissons donc la question des chiffres de côté pour aborder sur un plan régional, à l'aide des diverses sources à disposition, la problématique de l'accueil et du refoulement des réfugiés, de leur internement, des relations qu'ils entretenaient avec les populations locales, sans oublier d'évaluer les motivations des décisions prises par les autorités en charge du Refuge, y compris la question de l'antisémitisme et de l'anticommunisme. Certains commentateurs considèrent ce type de questionnement comme historiographiquement dépassé⁶ et sur ce point, avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permettrai une petite digression qui, pour le moins, précisera ma position dans des débats récents et argumentera mes choix.

On n'a pu qu'être frappé par la vigueur des critiques récemment portées au rapport sur les réfugiés publié par la CIE : rendues plus aisées par la dépassionnalisation du débat international autour du rôle de la Suisse durant la dernière guerre, plus ou moins fondées, elles ont aussi parfois été motivées, aux marges de la communauté historique, par les intérêts politiques d'intellectuels d'autant plus prompts à utiliser pour leur démonstration des modèles mathématiques qu'ils se sentaient portés par une atmosphère ambiante de « tout-économique » peu propice aux réflexions morales⁷ ; dans la même mouvance, d'autres critiques n'ont pas hésité à se poser en consultants impartiaux souhaitant soumettre la CIE à un audit qui renverrait ses membres devant le tribunal impitoyable du *new public management*⁸. Si l'on s'éloigne ici du débat de fond qui devrait se développer sur cette question du Refuge, cruciale à de nombreux égards, la nature et la provenance de ces polémiques révèlent à mon sens deux phénomènes intéressants au niveau historiographique.

D'une part les difficultés de certains milieux (génération des anciens mobilisés, groupes politiques et partie de l'opinion attachés à l'image d'un *Sonderfall* helvétique qui puise une grande partie de son exceptionnalité dans une neutralité armée mythologisée) à intégrer les révisions récentes sur le passé de la Suisse durant le Second conflit mondial. Rien de vraiment étonnant à vrai dire si l'on pense à la force d'inertie de ce que l'historien et politologue François Wisard a appelé « la persistance en Suisse, tout au long de la Guerre froide, d'une « vulgate » historiographique dominante - notamment dans les ouvrages pédagogiques et de large diffusion - qui insistait sur les aspects jugés positifs de la position suisse durant le conflit : mythification du plan Wahlen, exaltation du Réduit national, union des Suisses dans la résistance au nazisme et accueil généreux des réfugiés⁹. A propos de cette dernière question, Fabienne Regard relevait en 1989 que de façon générale et mis à part quelques études iconoclastes peu répercutées hors des cercles spécialisés, l'historiographie traitant de l'accueil et du refoulement des réfugiés juifs en Suisse durant la guerre se caractérisait ainsi : « L'action de sauvetage se trouve mise en va-

⁶ Voir l'article de : «La commission Bergier n'est pas à la hauteur de sa tâche» *Le Temps* du 12 octobre 2000.

⁷ LAMBELET, Jean-Christian, «Les excuses du Conseil fédéral étaient superflues» *Le Temps* du 11 octobre 2000.

⁸ FISCHER, Elmar, *art.cit.*

⁹ WISARD, François, «Enjeux historiques et politiques de la relecture de notre passé» in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1998, pp. 269-288.

leur, au détriment des aspects négatifs. On en arrive même à une vision idyllique de la période (...) Les auteurs qui défendent ce point de vue mettent l'accent sur le caractère traditionnel de la générosité du peuple suisse, malgré la conjoncture qui n'était pas très favorable »¹⁰. Assurément, si la recherche historique a depuis nettement évolué vers des positions plus critiques sur le problème, la mémoire collective, de façon relativement compréhensible, n'a pas encore complètement intégré cette rapide et nécessairement radicale mise à jour : elle peine donc à accepter la couleur décidément bien grisâtre des années sombres observées du point de vue de l'histoire du Refuge.

Sur un plan plus interne à la communauté historique demeure une autre interrogation : n'a-t-on pas placé trop haut les attentes sur les résultats d'un rapport d'experts qui ne saurait être au regard du développement de l'historiographie suisse, qu'une étape - certes décisive en bien des points¹¹ - sur la voie d'une connaissance toujours perfectible de ce que fut l'histoire de ce pays durant la dernière guerre ? Les déçus des travaux de la CIE regrettent peut-être pour certains de n'avoir pas figuré parmi les « élus » chargés d'établir un rapport très attendu par l'opinion publique, dotés de moyens importants mais aussi soumis à une pression politique constante et potentiellement dérangeante ; leur amertume est certainement à mettre aussi sur le compte d'une focalisation bien helvétique sur un phénomène que Luc Van Dongen a déjà pu observer pour la période de l'immédiat après-guerre : la foi exagérée dans les rapports officiels rédigés dans le but de construire une mémoire dominante de la position de la Suisse durant le conflit¹². Si les travaux de la « Commission Bergier » n'ont certainement pas été conçus dans cette optique - il faut dans ce sens laisser aux membres de la Commission l'occasion d'exprimer et d'expliquer dans leur rapport final leur qualificatif d'« indépendants » - la virulence de certaines critiques donne à penser que d'aucuns espéraient voir émerger de ces rapports une vérité définitive et intangible conforme à leurs yeux. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos la position d'un spécialiste de l'histoire du temps présent, l'historien Henry Rousso, sur la relativité du métier d'historien en matière d'expertise :

« Répondre à une demande sociale d'histoire, c'est toujours, en dernier lieu et de manière idéale, tenter de rendre compte de la complexité et de l'inachevé qui résident dans toute analyse du passé. Il faut se garder de jouer, en la matière, le rôle

¹⁰ REGARD, Fabienne, «La politique suisse à l'égard des réfugiés juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Histoire et historiographie» in *Equinoxe*, No 1, printemps 1989, p. 69.

¹¹ Outre une mise à jour historiographique très documentée du problème traité, le rapport développe une approche assez novatrice en donnant de l'importance aux destins personnels et au vécu quotidien des réfugiés, sans oublier des avancées très nettes dans le domaine de la politique humanitaire, des aspects financiers liés à l'arrivée des réfugiés, de même que dans la mise en évidence des motivations qui ont influencé les décisions des autorités en charge du refuge, tant rationnelles que phantasmées: «crainte de l'Überfremdung, antisémitisme latent largement répandu, angoisse devant le risque d'invasion, souci de l'ordre intérieur, problèmes de ravitaillement, craintes de la crise et présence massive des internés militaires». Pour plus de développements, voir «La réponse de la Commission Bergier à ses détracteurs» *Le Temps* du 20.10.2000 et CERUTTI, Mauro, «Les statistiques ne peuvent pas rendre compte de la complexité de l'histoire» *Le Temps* du 12 octobre 2000.

¹² VAN DONGEN, Luc, *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale*, Genève, SHAG, 1997, pp. 211-213.

d'historiens thaumaturges capables de soigner une crise d'identité ou de légitimité, individuelle, sociale ou nationale »¹³.

Pour revenir modestement à ma problématique, « traces et fonctions de la frontière : la question du Refuge dans le Jura », j'aimerais aborder dans un premier temps les questions touchant à la quête et à l'exploitation des sources qui ont servi à mon étude, dans l'espoir aussi que cette confrontation comparative permette de compléter les données récoltées et ouvre la voie à de futures recherches. Dans un second temps, je reviendrai sur les différentes fonctions de la frontière, plus particulièrement en temps de guerre, afin de dresser un panorama rapide des acquis de ma recherche consacrée au cas jurassien¹⁴, qui se voulait inscrite dans une complémentarité régionale du livre précis et rigoureux d'André Lasserre, *Frontières et camps*, tout en marquant une différence par une approche plus orientée vers la perception du vécu quotidien des réfugiés.

« Traces » de la frontière : la question des sources

Orientée en priorité au niveau fédéral - centre névralgique de la politique du refuge -, la quête des sources a permis de dégager plusieurs séries de documents intéressant directement la région jurassienne, en particulier les camps d'internement, civils et militaires, qui y furent installés. J'ai tenté d'analyser à plusieurs niveaux les informations récoltées dans les fonds des autorités fédérales en charge de l'asile, soit le Département de Justice et Police, le Commissariat fédéral à l'internement et à l'hospitalisation (pour les internés militaires) ainsi que le Ministère public de la Confédération (pour les camps spéciaux de réfugiés politiques). Ces documents renseignent en effet d'abord sur le point de vue officiel des gestionnaires du refuge, mais livrent également de nombreuses indications, de manière indirecte, sur la vie quotidienne dans les camps et les rapports entretenus par les internés avec les populations environnantes. Sur ce dernier point, il convient de tenir compte du fait que ce type de sources privilégie les tensions ou problèmes ayant pu surgir autour des camps, et j'ai tenté de pondérer l'apport de ces sources, notamment grâce aux témoignages oraux que j'ai pu récolter auprès d'internés encore en vie et d'habitants des villages jurassiens concernés. Enfin, toujours au niveau institutionnel, les archives cantonales de l'Etat de Berne et de la République et canton du Jura ont essentiellement permis de mieux saisir le rôle des services de police dans l'interception des réfugiés aux frontières, l'action médiatrice jouée par le canton entre la Confédération et les communes dans l'installation des camps, sans oublier les quelques affaires disciplinaires qui émaillèrent la gestion de ceux-ci au cours de leur existence.

De grands espoirs avaient été fondés sur la conservation d'archives douanières - rapports et journaux de poste - pour la région et la période considérées. Les tâches remplies par le Corps des gardes-frontière durant la période du service actif entre 1939 et 1945 - en particulier son rôle dans l'application de la politique d'asile sur le terrain frontalier - demeurent en effet relativement peu connues, si l'on excepte les

¹³ ROUSSO, Henry, *La hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998, p. 84.

¹⁴ HAUSER, Claude, *Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945). Accueil et refoulement. Internement*, Saint-Imier, 1999.

recherches récentes de Guido Koller et un article de Jürg Stadelmann qui souligne surtout les conflits intérieurs qui ont pu habiter les agents douaniers placés entre l'accomplissement de leur devoir et leur conscience humanitaire vis-à-vis des réfugiés qu'ils interceptaient à leur entrée en Suisse¹⁵. Il a fallu pourtant rapidement déchanter, puisque si les journaux de poste du V^e arrondissement douanier (Lausanne) ont été conservés et sont consultables aux Archives fédérales, il n'en est pas de même pour ceux du premier arrondissement (Bâle) qui ont malheureusement été détruits¹⁶. Une source de remplacement m'a pourtant permis de consacrer une bonne partie de ce travail non pas directement à l'exécution de la politique d'asile par les douaniers aux frontières jurassiennes, mais plutôt à la perception qu'en ont eu ceux-ci immédiatement après la fin du conflit, au travers de rapports d'activité construits sur un même modèle, et destinés à l'autorité douanière supérieure. Ecrits selon des contraintes formelles, à une époque qui voit fleurir de très nombreux rapports rédigés dans le but de construire une véritable mémoire dominante et officielle de la position de la Suisse durant le conflit, ces documents « commandés » sont à travailler évidemment avec précautions et en tenant compte de leur contexte de création¹⁷. Ils n'en restent pas moins une source intéressante d'informations, tant au niveau des faits qui y sont sélectionnés et relatés, que de la perception du refuge par les chefs de postes douaniers qui en ressort.

Le dernier obstacle auquel je me suis heurté, et que je ne prétends pas avoir pu franchir totalement, est celui qui se dresse devant le chercheur soucieux d'apprécier « d'en bas » la vie quotidienne des internés, ainsi que la nature et la fréquence des rapports qui ont pu exister entre les diverses catégories de réfugiés et les populations locales. Les sources de première main font en effet défaut, si l'on veut aller au-delà des bribes de renseignements arrachés aux documents officiels. Le reflet de l'opinion que représente la presse jurassienne - consultée pour les années de guerre - s'est révélé quasiment opaque, peut-être à cause des effets de la censure : très peu d'articles directement consacrés au problème du refuge, quelques informations éparses et souvent administratives concernant la gestion des camps, c'est à peu près tout. J'ai ainsi recouru autant que possible aux témoignages oraux de témoins de la période, qui se sont souvent révélés riches. Sans vouloir en faire la source principale de mon travail, ni traiter ces souvenirs avec les outils méthodologiques performants de l'histoire orale développés notamment par l'historienne Fabienne Regard, j'ai été attentif à les considérer au travers des filtres successifs de mémoires personnelles qui ne conservent que quelques aspects des réalités vécues, qui plus est largement tributaires de la situation présente et de l'état d'esprit dans lequel se trouvent les témoins au moment de leur récit. Outre la qualité des rapports humains appréciée durant ces interviews, cette démarche m'a également permis d'accéder à quelques documents personnels

¹⁵ STADELMANN, Jürg, «Le Corps (fédéral) des gardes-frontière au service de la politique d'asile suisse durant la Seconde Guerre mondiale» in *Revue des douanes*, 4, automne 1989, pp. 17-25.

¹⁶ KOLLER, Guido, «Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des Zweiten Weltkrieges» in *Etudes et Sources*, No 22, 1996, pp. 82-83.

¹⁷ Ces rapports d'une longueur variant entre trente et cinquante pages dactylographiés et toujours intitulés «Les événements pendant la guerre 1939-1945 jusqu'au 31.12.1946 dans le secteur du poste de X» ont été établis «sur ordre du capitaine Flury, officier de secteur à Porrentruy et suivant sa circulaire No 348/7.1274 du 6 décembre 1946».

d'époque, conservés par d'anciens internés, qui ont été extrêmement précieux pour la rédaction de la seconde partie de cette recherche plutôt orientée autour d'une analyse du refuge « au quotidien ». Je ne citerai qu'au passage, par manque de temps, le dossier très riche de Vladimir Halpérin, interné au camp de Bourrignon pour juifs orthodoxes, qui est conservé aux Archives sionistes centrales de Jérusalem et dont l'accès m'a été facilité par son frère Jean.

En guise de résultats : évaluation des fonctions de la frontière

Les répercussions du conflit aux frontières jurassiennes se marquent en premier lieu par un renforcement considérable de la fonction de contrôle de cette frontière¹⁸ : surinvestie par une triple surveillance - militaire, douanière et policière -, la frontière et la zone de refoulement immédiat des réfugiés, qui englobe un couloir de quinze kilomètres vers l'intérieur du pays (l'Ajoie est quant à elle totalement incluse dans cette zone), représentent très souvent une limite de vie ou de mort pour les fugitifs qui tentent de les franchir. Les diverses directives en matière d'accueil et de refoulement émises de Berne par les autorités fédérales sont de façon générale exécutées très consciencieusement par les fonctionnaires et les militaires mobilisés pour garder la frontière jurassienne. Quelques cas de zèle en matière de refoulement sont à relever, en particulier dans les milieux de la police, alors que les souvenirs laissés par les douaniers en poste dans le Jura laissent transparaître une application très « professionnelle » des consignes fédérales, dans le respect de la hiérarchie propre aux représentants de ce corps semi-militarisé, mais non sans quelques déchirements avec leur conscience humanitaire. Qu'en a-t-il été réellement sur le terrain, et aux moments cruciaux ? L'absence de documents conservés fait que le mystère demeure presque entier sur ce point.

A contrario, la fonction renforcée de « barrière » prise par la frontière durant le conflit se traduit par l'apparition, en Ajoie et le long du Doubs, de « chemins de passage » qui s'inscrivent comme autant d'itinéraires de transgression le long de la limite fatidique. Deux mondes se croisent en espérant ne jamais se rencontrer sur ces sentiers le plus possible secrets, souvent invisibles et toujours mouvants : d'un côté, les réfugiés et les passeurs qui les accompagnent de façon plus ou moins intéressée, de l'autre les douaniers, policiers et militaires chargés de garantir l'imperméabilité de la frontière. Tout cela sous le regard constant des populations frontalières qui vivent ainsi presque quotidiennement avec les très dures réalités du refuge sous leurs yeux. Les travaux d'Henry Spira ont déjà relevé l'importance du rôle joué par certaines familles jurassiennes de l'extrême-frontière dans l'accueil et le sauvetage de réfugiés cachés et conduits à l'intérieur du pays, en violation de la loi fédérale. Actes d'exception, ces formes d'engagement courageux représentent en quelque sorte le versant héroïque d'un « vécu territorial » du refuge spécifique aux populations jurassiennes. Celui-ci se traduit en effet plus généralement par une attitude de sympathie

¹⁸ On distingue généralement trois fonctions des frontières: légale, puisque délimitant deux ensembles cohérents d'institutions et de normes; fiscale, influencée par les politiques libre-échangiste ou protectionniste des Etats considérés; et enfin de contrôle, c'est-à-dire la «surveillance des hommes et des biens qui la franchissent». GUICHONNET, Paul et RAFFESTIN, Claude, *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974, pp. 52-53.

manifestée envers les voisins en détresse : francophilie presque unanime, mise en place de réseaux d'aide matérielle et morale aux victimes de la guerre, renforcement des liens d'amitié transfrontaliers après-guerre. Dans les rapports complexes qu'entretient un groupe humain avec le prochain et le lointain, on peut émettre comme hypothèse que le soutien presque continu des populations jurassiennes à leurs voisins d'outre-frontière, ajouté aux sympathies et aux liens - souvent familiaux - déjà existants, ont pu augmenter l'hospitalité des Jurassiens vis-à-vis de réfugiés plus éloignés, tant géographiquement que culturellement. Sans en faire une règle - des contre-exemples existent, et le plus révélateur demeure l'hostilité quasi générale avec laquelle les Républicains espagnols sont « reçus » aux frontières jurassiennes en 1940 - on a relevé chez quelques notabilités locales et surtout parmi la population une vague d'émotion et de réprobation lors des effets de la fermeture des frontières à l'été 1942. Les Jurassiens semblent ainsi avoir été plus marqués et bouleversés par les mesures fédérales de refoulement des juifs que ne l'a laissé transparaître après-coup une historiographie soucieuse avant tout de relater dans les moindres détails les hauts faits de l'accueil des internés militaires français et polonais en juin 1940. L'occultation partielle de cette phase centrale du refuge - dominée par l'arrivée des réfugiés juifs entre 1942 et 1943 - constitue probablement l'un des effets différés, au niveau régional, de la construction d'une mémoire suisse « officielle » du refuge, pendant et après la guerre, dirigée et dominée par des élites libérales-conservatrices souvent proches du pouvoir militaire.

Le dernier « effet de frontière » constaté permet de faire la transition avec le troisième volet du refuge qui nous intéresse : l'internement. En effet, tant le choix d'implantation des camps de travail dans le Jura et le Jura bernois que le vécu quotidien des internés ont été conditionnés par la proximité frontalière. Tentatives d'évasion de ces camps pour quitter la Suisse, coopération avec des organisations de résistance en France voisine et interventions directes d'internés pour influencer sur la pratique de l'asile à la frontière : autant de faits qui donnent d'emblée à cet « internement aux frontières jurassiennes » une couleur particulière et inattendue. Le quotidien des internés vivant dans les camps situés sur territoire jurassien apparaît ainsi finalement assez éloigné de celui que l'on pouvait supposer en partant de l'image d'une « société enkystée »¹⁹. Cette métaphore « paramédicale » fonctionne si on la développe dans le sens qu'aucune inflammation aiguë n'a atteint les deux sociétés ainsi mises en contact : c'est en grande partie le cas pour les relations qu'ont pu avoir les internés des camps jurassiens avec les populations avoisinantes, et ceci malgré quelques accès de fièvre constatés ici ou là, comme à Tramelan où se trouvaient concentrés plusieurs établissements d'internement. L'image de l'enkystement apparaît par contre moins adéquate si on l'interprète avec l'idée que le « corps étranger » (les camps) s'est entouré d'un tissu conjonctif destiné à le protéger et à l'isoler de son environnement plus ou moins immédiat (les camps voisins et la société civile locale). On l'a vu, ni la situation presque toujours isolée des camps, ni la volonté des responsables fédéraux teintée d'ostracisme envers les internés n'ont empêché ces derniers d'entrer en contact avec les populations jurassiennes. Offres d'hospitalité d'un soir, échanges de loisirs, simples discussions autour des tables du restaurant du

¹⁹ C'est le titre donné par André LASSERRE à la troisième partie de son ouvrage *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, Payot, 1995.

village, services rendus de part et d'autre, la palette de ces contacts est à la fois large et diverse. D'autre part, grâce au courrier - et malgré sa surveillance - ainsi qu'à la circulation des internés d'un camp à l'autre, ceux-ci pouvaient en partie compenser le vide créé par la séparation des familles en se tenant au courant de la vie de leurs proches hébergés ailleurs. Des rencontres occasionnelles pouvaient s'organiser lors de congés, et des rassemblements entre internés de camps voisins (Bourrignon et le Chalu par exemple) eurent lieu pour célébrer des fêtes religieuses. Dernier exemple de mobilité, clandestine cette fois, les réunions politiques auxquelles participèrent des internés engagés dans des réseaux de Résistance et des oeuvres de reconstruction de leur pays pour l'après-guerre : le cas du camp spécial de Bassecourt est ici éloquent, et l'ampleur des moyens consacrés par le Ministère public pour limiter autant que possible ces contacts révèle tout à la fois leur importance et la hantise que les autorités fédérales avaient de les voir se développer plus encore. En fin de compte et dans la limite des cas observés, si les internés eurent à essuyer des critiques ou des plaintes - en-dehors de celles des responsables chargés de la surveillance de leurs activités - c'est plutôt de milieux militaires jaloux de leur situation matérielle que de populations civiles voisines qu'elles parvinrent.

Plus globalement et pour terminer, cette étude régionale confirme - mais qui en doutait encore ? - que toute comparaison entre les camps de travail pour internés tels qu'ils ont été mis sur pied en Suisse pendant la guerre et les camps de concentration nazis s'avère irrecevable, voire a priori improductive²⁰. Ce que l'on peut dire par contre, au vu des camps de travail étudiés, c'est que les conditions de vie des internés, compte tenu des conditions de guerre, y étaient difficiles, tant au niveau des infrastructures mises à disposition que de la rudesse du travail à accomplir : le plus souvent inadaptés à la formation professionnelle des internés, ces travaux n'avaient pas toujours des objectifs clairement définis, comme on l'a vu dans le cas du camp de Bourrignon. Il faut aussi relever la fragilité des micro-sociétés communautaires que représentaient les populations des camps, coupées de leur environnement familial, et évoluant dans un contexte global de guerre caractérisé par les tensions et les incertitudes. L'équilibre précaire de ces groupes de réfugiés « déracinés » tenait en premier lieu à leur bonne entente - un facteur aléatoire vu la nature forcément composite et changeante de la population internée - puis aux relations entretenues avec l'équipe de direction du camp, sans oublier les capacités très variables des chefs de camp. Un petit grain de sable suffisait pour tout faire basculer, tant au niveau de la vie interne du camp que des relations avec les populations avoisinantes.

Ce qui frappe finalement, c'est le dénuement moral dans lequel risquaient de se retrouver ces internés livrés à eux-mêmes, soumis aux tensions inhérentes à leur groupe et à des fluctuations du moral qu'aucun service psychologique ne leur aidait à

²⁰ Comme le souligne Annette WIEWORKA : « Depuis cinquante ans, au gré de l'actualité, les comparaisons avec les camps nazis n'ont pas manqué. Il resterait à prouver l'efficacité politique de ces références. Pour les historiens, qui se sont encore peu penchés sur l'histoire des camps et qui ne l'ont pas encore abordée de façon comparatiste, l'expression "camp de concentration" est trop erratique pour permettre d'appréhender des phénomènes différents. La volonté de faire cadrer dans une définition préconçue des événements de nature différente, obéissant à des logiques différentes, risque d'interdire au bout du compte leur intelligence ». *XXe siècle*, 54, avril-juin 1997, p. 12.

gérer et résorber. L'atmosphère générale qui ressort des relations entre les internés et les autorités en charge du refuge apparaît plutôt marquée par des sentiments de méfiance : la volonté d'éviter les contacts entre les camps et les populations voisines est un leitmotiv dans la gestion du refuge, comme celle de ne laisser filtrer aucune image négative des camps dans l'opinion. Le cas du camp spécial de Bassecourt représente le paroxysme de cette attitude, explicable par une peur constante au sein des autorités fédérales vis-à-vis de réfugiés antifascistes, tous qualifiés de « communistes » et susceptibles de plonger le pays dans le désordre social et la révolution. L'internement en temps de guerre « n'obéit [donc] pas seulement à des motivations rationnelles de préservation de la sécurité d'un pays menacé » et, peut-on ajouter, à des arguments économiques liés au ravitaillement de la population du pays en question ; « le chauvinisme et le rejet de l'autre resurgissent, parfois jusqu'à l'hystérie, dans un contexte de fragilisation »²¹ : l'anticommunisme et l'antisémitisme qui apparaissent très souvent en filigrane de la politique d'asile helvétique durant la guerre en sont une confirmation.

Débat

Mlle Santschi : Avez-vous vu des archives de camps qui nous font ici, aux AEG, entièrement défaut ?

M. Hauser : J'ai essentiellement pu aborder la réalité des camps à travers des rapports d'inspection conservés aux Archives fédérales. Par chance, j'ai pu avoir accès à des documents qui concernaient le camp de Bourrignon (JU) et qui étaient conservés aux archives sionistes de Jérusalem. C'était au sujet d'un cas particulier, celui de l'interné Vladimir Halpérin. Avec une certaine conscience historique, Vladimir Halpérin tenait un journal durant son internement dans ce camp. Grâce à ce document, j'ai pu décrire une partie de la réalité de ces camps. Il y a eu un effet boule de neige. J'ai découvert petit à petit les noms de plusieurs internés dans les camps et j'ai pu ensuite consulter leurs dossiers personnels aux Archives fédérales. D'autre part, j'ai récolté des témoignages sur le terrain, mais il s'agit là d'histoire orale.

M. de Tribolet : Avez-vous des documents précis incitant les fonctionnaires à être zélés et à observer de façon restrictive les instructions ? Ou avez-vous des documents concernant des agents qui ont été repris par leurs autorités supérieures parce qu'ils étaient trop laxistes ?

M. Hauser : Dans les sources que j'ai pu consulter, je n'ai pas vraiment trouvé de documents qui confirment ou infirment ces suppositions. Il y a eu des excès de zèle notamment chez les responsables de l'arrondissement territorial qui allaient jusqu'à infiltrer des réseaux de passeurs en se déguisant parfois eux-mêmes en réfugiés. Il y a aussi quelques exemples de zèle chez la police cantonale à Porrentruy. Un fonctionnaire de police locale en particulier a rédigé des rapports très durs à l'intention de ses supérieurs. Il déclarait

²¹ GRYNBERG Anne, «1939-1940: l'internement en temps de guerre. Les politiques de la France et de la Grande-Bretagne» in: *XXe siècle*, 54, avril-juin 1997, p. 33.

qu'il y avait trop de réfugiés, notamment des Alsaciens, et qu'il fallait absolument rendre la frontière plus imperméable. Donc, la hiérarchie n'était pas la seule à faire preuve de zèle ; il y avait aussi des fonctionnaires locaux.

M. de Tribolet : Est-ce que vous avez retrouvé des registres de postes de gardes-frontière ou des journaux d'unités militaires ? Dans le canton de Neuchâtel, je n'ai rien trouvé.

M. Hauser : Non, moi non plus. C'est plutôt dans des souvenirs ou dans des journaux publiés après guerre par certains mobilisés qu'on retrouve quelques éléments. Ce sont donc des publications « semi-officielles » qu'ils faut traiter par le prisme de la mémoire.

M. Bourgeois : Vous savez que les Archives fédérales conservent une collection assez impressionnante de ces journaux de troupes, mais je ne crois pas qu'ils ont été exploités. Il y a des journaux qui sont beaucoup plus complets que d'autres. On va peut-être faire quelques sondages pour savoir si par hasard on y trouve des informations pertinentes.

M. Hauser : Suite à la parution de l'étude, j'ai reçu des lettres de la part d'anciens mobilisés qui avaient des souvenirs très précis des événements. On peut supposer qu'on retrouverait là encore des informations.

M. A. Fleury : J'aimerais revenir sur l'ambivalence des rapports officiels qui s'allongent en général lorsqu'ils traitent d'incidents. La normalité est toujours très difficile à trouver, par exemple au sujet de la vie dans les camps. Il serait intéressant de savoir si, lorsque l'on a fermé ces camps, un fonctionnaire zélé n'a pas rédigé un rapport d'activité ? Deuxièmement, je me souviens qu'on parlait beaucoup dans le Jura des réfugiés, notamment des Polonais. La francophilie était profondément ancrée dans la population jurassienne, ce qui a certainement influencé l'attitude des Jurassiens face aux réfugiés français. De même, le catholicisme a pu jouer un rôle dans l'accueil des réfugiés polonais par exemple. Est-ce qu'on trouve dans les paroisses sur le territoire desquelles se situaient des camps des traces d'échanges entre réfugiés et paroissiens ? Je pense par exemple aux bulletins paroissiaux. Il y a eu dans ces camps des personnages tout à fait remarquables qui s'intéressaient à des questions religieuses ou culturelles.

M. Hauser : J'ai effectué des recherches dans les archives de la paroisse de Porrentruy. Or, je n'y ai découvert quasiment aucune source pertinente. Les Archives de l'Evêché de Bâle à Soleure conservent par contre quelques documents intéressants, notamment les rapports entre l'évêque et le doyen Membrez. Ce dernier était un des personnages les plus engagés de l'Eglise catholique en faveur des réfugiés, surtout en 1940 et à la fin de la guerre. Il a organisé des réseaux d'entraide pour fournir aux réfugiés de l'aide matérielle en particulier. Il faudrait peut-être encore faire des recherches dans les presbytères ou auprès de certains organismes de l'Eglise protestante qui, dans la partie sud du Jura, s'engageait traditionnellement dans l'aide aux réfugiés.

M. Cerutti : J'aimerais aussi relever l'importance du facteur religieux. L'Ajoie était catholique et cet élément a pu en effet jouer un rôle. Vous le montrez dans votre rapport, à contrario, à l'égard des républicains espagnols. Ces réfugiés étaient considérés comme des représentants d'un Etat rouge qui avait assassiné des membres du clergé. Est-ce que

cela a eu une conséquence sur l'attitude des douaniers qui étaient en principe d'origine locale ?

M. Hauser : Je pense que oui. On le voit dans quelques rapports de douaniers qui relatent l'arrivée de ces 3000 ou 5000 réfugiés espagnols à la frontière jurassienne. Ces rapports sont très durs. Les douaniers estiment que ces réfugiés sont indésirables en Suisse. Cette attitude faisait un peu partie de la culture politique de la région. Je n'ai trouvé qu'une seule voix discordante chez un catholique jurassien qui était établi à l'extérieur de la région, M. Viatte. Il déplorait le fait que la presse jurassienne était trop profranquiste. Mais la culture politique générale avait cette teinte-là.